

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2015

L'an deux mille quinze et le 24 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Étaient présents : Mmes GUICHARD, BOILLON, CHAMBON, DENIS, MILLS, PARDO, TAURAN,
Mrs AUNAC, BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE, PIERASCO.

Absents : J DELTEIL

Secrétaire : J. JOFRE

Compte rendu du 21 mai : Monsieur le Maire propose de modifier « je » par Mme CHAMBON dans le 1^{er} paragraphe. Adopté à l'unanimité.

1) AUGMENTATION DES LOYERS

Monsieur le Maire donne au conseil les indices de référence des loyers et propose au conseil d'actualiser les loyers en conséquence. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'augmenter les loyers de plus d'un an d'ancienneté à compter du 1^{er} juillet 2015 comme suit :

Loyers soumis à la révision de l'indice du 1^{er} Trimestre 2015 : + 0.15 %

- Appartement Camping : 296.12
- Immeuble TAURAN log. n°2 322.13 + 4 € de charges

Loyers soumis à la révision de l'indice du 4^{eme} Trimestre 2014 : + 0.37 %

- Immeuble TAURAN log. n° 1 : 360.76 + 4 € de charges
- Immeuble TAURAN log. n° 3 : 318.92 + 4 € de charges
- Presbytère MONCESSOU : 355.75
- Appartement Auléry : 156.17

Loyers soumis à la révision de l'indice du 3^{eme} Trimestre 2014: + 0.47 %

- Presb. CADAMAS T3 : 480.75
- Immeuble TAURAN log. n°5 359.84 + 4 € de charges
- Immeuble TAURAN log. n°4 379.25 + 4 € de charges
- Appartement Place des Cornières : 382.92

Loyers soumis à la révision de l'indice du 2^{eme} Trimestre 2014 : + 0.57 %

- Presb. CADAMAS T2 : 349.36

2) DON ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET ANIMATIONS DU PATRIMOINE DE LAUZERTE

L'association fait un don de 10 000 € en participation aux travaux de restauration de l'église de Carcès.

Voté à l'unanimité

3) ADHESION SDE 82 – ACHAT ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat Départemental d'Energie 82 (SDE) a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont il est le coordonnateur. La commune a un intérêt à y adhérer, sachant qu'elle sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à chaque marché d'achat d'électricité.

Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes et autorise le maire à signer les marchés et accords cadres y afférents.

Madame J CHAMBON arrive à la séance pour des raisons professionnelles.

4) SUBVENTION ASSOCIATIONS

Le conseil vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Football Club Lauzertin	4000,00 €	Association Quercy Pays de Serres	1000,00 €
Gymnastique volontaire	120,00 €	Amis de la Médiathèque Lauzerte	500,00 €

Lauzerte AIKIDO	600,00 €	FNACA	100,00 €
Lauzerte Moto Loisirs	2000,00 €	Terres Neuves - Marché des Potiers	500,00 €
Lauzerte Quercy Pays de Serres XV	6000,00 €	Amis des Chats	150,00 €
USL Tennis de table AQBTT	500,00 €	Comité Dép.Résistance et Déportation	50,00 €
Ass. Communale de Chasse Agréée	600,00 €	Prévention routière	60,00 €
Ass. Piégeurs	49,50 €	Gaule Quercynoise	0 €
Comice Agricole Lauzerte	900,00 €	Société Franco allemande	200,00 €
Goujon Lauzertin - Société de pêche -	200,00 €	ADIL - Ass Dép Inf° / logement T&Gne	100,00 €
Saint Hubert Club Lauzertin	600,00 €	Ass Tutélaire de T & Gne	0 €
Rainettes des Prés, Jardin de simples	1400,00 €	F.N.A.T.H. - mutilé du travail	50,00 €
Club de Jardinage Lauzertin	300,00 €	Ligue contre le cancer Montauban	100,00 €
Comité des fêtes de Pont Fourcat	500,00 €	AFSEP - ass frse sclérosés en plaque	50,00 €
Ecole de musique – Rue Bourbon	1980,00 €	Pas sans Toit - Montauban	50,00 €
Festival du Quercy Blanc	400,00 €	Secours Populaire français Montauban	150,00 €
Quercimages	700,00 €	Jeunesse en plein air	50,00 €
Amicale du personnel de l'EHPAD de Lauzerte	150,00 €		

5) EMPRUNT IMMEUBLE ROUZEAUD

Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour financer les dépenses de l'immeuble Rouzeaud. Il rappelle que cet emprunt de 600 000 € est inscrit au budget de 2015.

Le conseil accepte à l'unanimité un emprunt de 600 000 €, durée 15 ans au taux de 1,651 %.

6) DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2015

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
IR 1328 - 38 : Autres Subventions (Stades)		+ 11 200.00 €
IR 1328 - 48 : Autres Subventions (Carces)		+ 10 000.00 €
ID 21318 : Autres bâtiments publics	+ 5 200.00 €	
ID 21571 : Matériel roulant	+ 16 000.00 €	
FONCTIONNEMENT		
FR7325 : Fond de péréquation RFCI		+ 19 152.00 €
FR 7488 : Autres Participation (SDIS)		- 8 800.00 €
FD 6553 : Contribution SDIS	+ 8 800.00 €	
FD 61523 : Entretien voies et réseaux	+ 1 552.00 €	

Au vu des contributions reversées au SDIS, le conseil propose de demander le décompte des sorties pompiers des agents de la commune. Voté à l'unanimité

7) MODIFICATION FACTURATION CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les prix des repas de la cantine scolaire municipale ont été fixés par délibération du 16/07/2014. Il était prévu une facturation calculée sur la base de 4 jours d'école pendant 36 semaines (144 jours), répartie sur les 10 mois d'école, soit 14 jours par mois payable d'avance, avec une carence de 3 jours consécutifs pour les absences. Le logiciel ne permettant pas cette mensualisation, Monsieur le Maire propose de modifier cette facturation :

Chaque mois, une facture est transmise dans le cahier de liaison de l'enfant. En cas d'absence, les 3 premiers jours consécutifs seront systématiquement facturés pour assurer la participation au service exceptés les sorties ou voyages scolaires.

Voté à l'unanimité

Mme BOILLON quitte la séance pour des raisons professionnelles.

8) AVENANT AU CONTRAT DE SAUVEGARDE EN LIGNE

Le 11 avril 2013, le conseil municipal a accepté de souscrire un contrat de sauvegarde en ligne avec la société Proteck @ssistance. Le volume de stockage étant plus important, la société Proteck @ssistance propose un avenant respectant les tarifs de l'annexe du 01 Mars 2013. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant ainsi que les autres avenants liés au volume de stockage.

Vote à l'unanimité.

9) CONVENTION PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

En prolongement des dispositifs mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il appartient au conseil municipal d'approuver avant le 30 juin 2015 un projet éducatif territorial (PEDT).

Ce document élaboré par un groupe de travail constitué des membres de la commission école, des animateurs, des équipes enseignantes des écoles maternelle et élémentaire, des représentants des parents d'élèves est obligatoire pour bénéficier de l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires, des aides de l'état ainsi que des horaires dérogatoires.

Une convention doit également être signée conjointement par la commune, Le Préfet et le DASEN du Tarn et Garonne.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT), ainsi que la convention présentée et autorise le maire à signer la dite convention.

10) TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SDE 82

Le SDE 82 engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune.

Le Conseil par 12 voix pour et 1 abstention (C. PARDO) :

- Approuve le transfert de la compétence *mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SDE 82

- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques

- S'engage à verser au SDE82 la participation financière à l'investissement soit 10% du montant hors taxe des travaux d'installation.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE

M. AUNAC arrive à la séance pour des raisons professionnelles.

11) LANCEMENT ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire rappelle la signature de la convention d'ingénierie FNADT dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la revitalisation du centre bourg décidé par délibération du 12 décembre 2014.

Dans le cadre de ce dossier, il est prévu la revalorisation de la Place des Cornières.

Il propose de lancer une étude de faisabilité pour cette opération. Voté à l'unanimité

Questions diverses :

- Marchés gourmands : plus de tickets aux clients pour les verres, création d'une régie de dépenses.
- M. AUNAC fait remarquer que la parcelle sous le Garric a été débroussaillée. C'est bien, suivre modèle.
- Parking handicapé en ville, M. JOFRE répond : a été prévu un nouvel emplacement en face la Poste.
- Stationnement au droit des barrières ? M. JOFRE répond que pour faire respecter l'interdiction, il faut placer des panneaux réglementaires de 40 cm de diamètre, que fait-on ? Vu le nombre de barrières...
- Mme LAPALU s'étonne de l'interdiction de stationner au collège, sur la plate-forme du haut. M. JOFRE répond que c'est à l'initiative de M. Le Proviseur. La plate-forme est partagée pour l'arrivée des secours et l'évacuation des élèves. Le dispositif a été présenté en commission de sécurité départementale et approuvé.
- M. GERVAIS a assisté au conseil municipal des jeunes qui demandent la réinstallation des jeux à Vignals.
- M. Le Maire informe que le service des Finances Publiques devrait être maintenu sur le bourg le plus important d'une Intercommunalité.
- Mme CHAMBON fait lecture d'un courrier qui lui a été directement adressé par Mme Fouchet, commerçante non sédentaire du samedi matin, et qui se plaint d'une baisse de plus de 30 % de son chiffre d'affaire depuis la réorganisation du marché.
M. JOFRE répond que tout courrier doit être envoyé directement à la Mairie et que la commission statuera après étude. De plus, tout commerçant devrait se remettre en cause de temps en temps...
- La date du repas d'été des élus et personnel est fixée le vendredi 10 juillet à 12h à Vignals.
- Suite à la ré-expertise de notre village, M. JOFRE lit la lettre des PBVF du 20 juin 2015 qui informe du maintien avec fortes réserves.
M. JOFRE précise que les efforts sont nécessaires tous les jours dans tous les domaines : entretien, urbanisme...

Séance levée à 23h15

Prochaine réunion du conseil municipal : 22 juillet